



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 26 octobre 2012

Service Eau et Biodiversité

Département Données et Expertise

Unité Écologie, Faune, Flore

RELEVÉ DE DECISIONS
DU COPIL POUR LA DECLINAISON
REGIONALE DES PNA LOUTRE, SONNEUR,
ODONATES ET MACULINEA
DREAL CENTRE, 28/09/12, 9h30

Participants :

- Renaud BAETA – ANEPE Caudalis
- Catherine BAUR – PNR Perche
- Jérôme BERTON – Fédération départementale des chasseurs de l'Indre
- Catherine BERTRAND – Conseil régional
- Sébastien BRUNET – Nature 18
- Michel CHANTEREAU – LNE / Réserve naturelle de St Mesmin
- Jean-Baptiste DAUPHIN – DDT 45
- Thomas DELABARRE – DDT 18
- Romuald DOHOGNE – Indre Nature
- Marie FAVREAU – Conseil général 45
- Philippe GENEVOIX – SOMOS - UICN
- Serge GRESSETTE – CEN Centre
- Raphaëlle ITRAC-BRUNEAU – OPIE
- Marc LAPORTE – CRPF
- Jean-Michel LETT – Fédération régionale des chasseurs
- Antoine LEVEQUE – Entomo Fauna
- Jean-Luc MERCIER – IRBI (CNRS Université de Tours)
- Gabriel MICHELIN – CDPNE
- Yohan MORIZET – Indre Nature
- Vincenza PIGEAT – DDT 18
- Sylvain PINCEBOURDE – IRBI (CNRS Université de Tours)
- François PINET – PNR Brenne
- Olivier RIQUET – PNR Loire Anjou Touraine
- René ROSOUX – Museum d'Orléans
- Julien ROUSSEAU – Sologne Nature Environnement
- Loïc SALAUN – Perche Nature
- Eric SANSOULT – ANEPE Caudalis
- Paul SANSOT – ONF
- Emmanuelle SARAT – ONCFS
- Etienne TISSIER – DDT 36
- Daphné VIRFOLLET – Nature Centre
- Antoine DIONIS DU SEJOUR – DREAL Centre
- Hubert GUIMIER – DREAL Centre
- Julie MARCINKOWSKI – DREAL Centre
- Francis OLIVEREAU – DREAL Centre
- Sandrine REVERCHON – DREAL Centre
- Gérard TARDIVO – DREAL Centre

Absents excusés :

- Rachel KUHN – SFPEM
- Tony WILLIAMS – LPO Brenne

Horaires d'ouverture : 8h15-12h00 / 13h45-17h00
5 avenue Buffon – BP 6407
45064 ORLÉANS cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 - Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



Relevé de décisions

Préambule : ce relevé de décisions n'a pas pour but de mentionner toutes les remarques des participants au sujet des différents PRA présentés au cours de la journée. Chaque opérateur se chargera de modifier son document en intégrant les échanges qui ont eu lieu.

Introduction

Sandrine REVERCHON commence par remercier tous les participants pour leur présence et les opérateurs des différents plans pour l'envoi des documents en amont de la réunion. Elle rappelle que cette réunion a pour objectif de présenter l'état d'avancement des déclinaisons régionales de 4 plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces menacées, à savoir la Loutre, le Sonneur à ventre jaune, les Odonates et les *Maculinea*. A l'issue de chaque présentation, un temps d'échanges est prévu pour que les participants fassent part de leurs remarques en vue de finaliser les documents pour une présentation au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) début décembre prochain.

Elle rappelle également que le dialogue de gestion est en cours et qu'*a priori* une enveloppe de 2 000 € serait prévue pour l'animation régionale de chaque PNA. Plus de précisions seront données ultérieurement à l'issue des arbitrages avec le ministère en charge de l'écologie.

Gérard TARDIVO précise que, suite à la validation, l'animation de ces plans est à envisager. Il faudra définir qui prend en charge les différentes animations.

Comme annoncé dans l'ordre du jour, les différents plans sont abordés selon l'ordre suivant : Loutre, Sonneur à ventre jaune et Pélobate brun, Odonates et *Maculinea*.

PRA Loutre – Emmanuelle SARAT et René ROSOUX

Les deux opérateurs présentent la déclinaison régionale du plan Loutre. (cf. présentation envoyée par mail le 01/10/2012).

R. DOHOGNE aimerait savoir si une étude écotoxicologique est envisageable à partir des épreintes (plus facile à collecter et plus nombreuses que les cadavres...). R. ROSOUX répond que de telles études sont envisageables et bien éprouvées mais que dans le contexte actuel et considérant l'état d'avancement des programmes en cours, ce genre d'étude n'est pas vraiment approprié et surtout pas prioritaire. De plus, les analyses renseignent tout autant sur le niveau de contamination des proies ingérées que sur celui des loutres elles-mêmes. Par ailleurs, R. ROSOUX informe les participants que les résultats du programme de recherches écotoxicologiques sur les bioindicateurs du bassin de la Loire, piloté par le laboratoire de Végagro Sup, ne sont pas encore publiés et ces derniers apporteront une mine de renseignements sur les contaminants qui affectent les populations de loutres continentales et atlantiques. Enfin, R. ROSOUX précise que le Muséum a déjà reçu des loutres de la Région Centre et leur analyse est prévue pour 2013.

En ce qui concerne le régime alimentaire de la Loutre, R. ROSOUX mentionne qu'il est difficile, à partir de l'analyse des épreintes ou des contenus stomacaux, de

distinguer si la Loutre consomme des spécimens de poissons de piscicultures ou de cours d'eau. En revanche, les espèces-proies, leur abondance relative et les classes de taille peuvent souvent donner des indications intéressantes et des pistes de travail. De plus, l'étude du contenu des épreintes doit prendre en compte le transit digestif de la loutre qui, d'après les recherches du Museum, est de l'ordre de 2h à 2h30. Autrement dit, une telle étude ne reflète pas vraiment ce que la Loutre a consommé dans l'environnement immédiat du site de marquage.

Suite à une intervention de F. PINET sur la nécessaire distinction à faire entre les espèces d'étangs à vocation piscicole et les espèces de piscicultures, les opérateurs du PRA Loutre mentionnent qu'à l'heure actuelle, aucune plainte de pisciculteurs concernant la prédation par la Loutre n'a été exprimée, au regard de la très faible densité de l'espèce en région Centre. C'est pourquoi la différenciation entre les poissons consommés n'est pas d'actualité et, en tout cas, pas une priorité. En revanche, E. SARAT rappelle que l'actualisation de la répartition de la Loutre est prioritaire vu le mouvement de recolonisation mis en évidence dans la région.

Pour répondre à une question de G. TARDIVO, R. ROSOUX précise que l'analyse des épreintes ne permet pas systématiquement de différencier les crustacés autochtones des exotiques. Les restes de crustacés trouvés dans les épreintes sont souvent des pièces de l'abdomen et du telson, très morcelées et, contrairement aux pièces céphaliques et aux pinces (très spécifiques), il n'est pas facile d'attribuer ces restes à une espèce particulière et donc de déterminer l'indigénat des spécimens consommés.

Suite à une interrogation de J. BERTON, E. SARAT précise qu'un rapport sur la loutre et les activités piscicoles a été rédigé au niveau national par la SFPEM et qu'un dépliant pour informer les pisciculteurs est prévu à l'action 24 du PNA.

J-M. LETT relève que l'action 14 du PRA parle de « chasse » de la Loutre. Ce terme n'est pas approprié, la Loutre étant une espèce protégée, il convient donc plutôt d'évoquer le « braconnage », qui lui est répréhensible. E. SARAT fera la modification dans le document final.

O. RIQUET aimerait savoir que répondre si des pisciculteurs se plaignent. E. SARAT précise que la question est traitée au niveau national. A l'heure actuelle, mieux vaut conseiller de la prévention : la mise en place de clôtures électriques par exemple est une bonne solution. Aujourd'hui, les pisciculteurs ne peuvent pas être indemnisés pour des dégâts causés par la Loutre.

R. ROSOUX, qui a déjà fait aménager des protections de piscicultures, dont l'exclus expérimental de Bugeat en Corrèze, ajoute que la Loutre est très habile et qu'avant d'entreprendre la mise en place de toute clôture contre l'intrusion de la Loutre, au voisinage des piscicultures en particulier, mieux vaut bien réfléchir et faire une véritable étude préalable, pilotée par un spécialiste de l'espèce, car l'expérience montre que de nombreux aménagements peuvent se révéler parfaitement inutiles.

F. PINET rappelle la nécessité de bien relayer les informations auprès des propriétaires d'étangs ou gestionnaires de piscicultures. Aujourd'hui, d'après les études, la Loutre ne serait pas responsable de déprédations dans les piscicultures de la région. Il ne faut pas qu'elle apparaisse comme une bête noire avant même de recoloniser un territoire.

M. FAVREAU s'interroge sur l'opportunité des financements départementaux pour la mise en œuvre du PNA dans la région. G. TARDIVO rappelle que les PNA n'apportent pas de financements particuliers. Il est donc nécessaire de rechercher des partenaires financiers pour leur mise en œuvre. A ce titre, le Conseil général peut y participer, tout comme le Conseil régional, ou d'autres collectivités, ou encore l'Europe. Pour répondre à une question de R. ROSOUX, il est précisé que la recherche de financements est à faire par l'animateur.

R. DOHOGNE signale qu'Indre Nature a réalisé une étude sur la dangerosité des ponts vis-à-vis de la Loutre. Cette étude concerne les ponts présents dans les périmètres Natura 2000 du département de l'Indre où l'espèce est actuellement connue.

E. SARAT demande à ce que toutes les études qui ont été réalisées sur la Loutre lui soient communiquées afin de mettre à jour les références bibliographiques. Elle informe les participants qu'elle peut diffuser, à leur demande, tous les documents cités dans le PRA et qu'un CD-Rom a déjà été réalisé par les soins de l'ONCFS, en collaboration avec le Muséum d'Orléans, notamment à l'usage des agents de terrain et des stagiaires en formation sur les mammifères semi-aquatiques.

Suite à tous ces échanges, S. REVERCHON remercie les opérateurs pour le travail effectué et fait appel à candidature pour l'animation de ce PRA. Elle rappelle à ce titre que l'animateur est chargé de mettre en œuvre les actions du PRA, coordonner tout un réseau d'acteurs pour centraliser les données et les diffuser. Il a également à sa charge la recherche de financements pour mettre en œuvre les actions du PRA. Enfin, pour faire partager les connaissances et les actions relatives au PRA, il anime 1 à 2 réunions par an et fait remonter les informations à l'animateur national du PNA. S. REVERCHON invite les candidats potentiels à se faire connaître auprès de G. TARDIVO ou de J. MARCINKOWSKI avant la fin du mois d'octobre.

PRA Sonneur à ventre jaune (et Pélobate brun) – Yohan MORIZET

Y. MORIZET présente la déclinaison régionale du plan « Sonneur à ventre jaune » et donne quelques éléments récents concernant le Pélobate brun (cf. présentation envoyée par mail le 01/10/2012).

Sonneur à ventre jaune

P. SANSOT souhaite que les gestionnaires forestiers participent à l'élaboration des fiches actions sylvicoles.

Pour faire suite à une question de R. ROSOUX sur les actions de terrain envisagées, Y. MORIZET répond que le PRA prévoit la restauration/création de milieux favorables à l'espèce.

A ce titre, L. SALAUN signale qu'un site favorable à l'espèce a été créé dans le Perche et qu'un suivi est en cours pour étudier la pérennité de la population de Sonneur qui s'est installée.

F. PINET témoigne que, suite à une expérimentation menée sur le Flûteau nageant, il est avant tout nécessaire de vérifier si les connexions entre les différentes mares sont opérantes, avant de suivre les différentes mares en question. Cela est également à considérer dans le suivi du Sonneur et du Pélobate. Il ajoute d'ailleurs

que plusieurs espèces de mares pourraient être suivies dans le cadre d'un même protocole.

R. DOHOGNE s'interroge sur l'isolat de la population du Perche recensée sur un point d'eau. Pour en savoir plus, il suggère d'utiliser la méthode de l'ADN environnemental pour rechercher l'espèce sur d'autres points d'eau dans un périmètre proche (jusqu'à quelques centaines de mètres) afin de savoir si dans ce secteur du Perche, le point d'eau en question fait partie d'un réseau de sites également occupés par le Sonneur, ce qui faciliterait la conservation de la population. Y. MORIZET confirme que cette recherche reste possible et envisageable.

O. RIQUET s'interroge sur la disparition du Sonneur dans le département de l'Indre-et-Loire. Y. MORIZET répond qu'au vu des données actuelles, le Sonneur aurait disparu du département, mais l'espèce étant discrète, sa disparition n'est pas certaine.

J. ROUSSEAU aimerait savoir comment expliquer l'absence du Sonneur en Sologne. Y. MORIZET précise que le Sonneur serait en compétition avec d'autres amphibiens, en termes d'habitats notamment.

Pélobate brun

De récentes analyses génétiques révèlent que les populations trouvées dans la région sont différentes de celles du nord-est de la France. Des prélèvements permettraient d'en savoir plus.

G. TARDIVO informe les membres du copil que cette découverte remet en cause le plan au niveau national, lequel est en cours de finalisation par le MNHN.

J-B. DAUPHIN souhaite que la DDT soit informée des actions et des conclusions des études relatives au Pélobate brun afin de pouvoir les prendre en compte dans les plans de contrôle ou des mesures de protection. Il demande aussi à ce que la DDT connaisse les contacts pris avec le propriétaire concerné. Il indique qu'il convient de veiller à ne pas multiplier les visites sur cette propriété qui est privée.

S. REVERCHON mentionne qu'il est primordial de centraliser les informations relatives à l'espèce pour respecter notamment le propriétaire du site dans le Loiret. Il faut également maîtriser la divulgation des données pour protéger l'espèce.

C. BERTRAND aimerait savoir si l'absence de PNA validé remet en cause une déclinaison régionale. G. TARDIVO répond que tant que le PNA n'est pas validé au niveau national, une déclinaison formelle n'est pas envisageable. Cependant, il rappelle qu'il existe d'autres possibilités pour protéger une espèce au niveau régional, comme des plans régionaux qui sont élaborés pour des espèces qui ne font pas l'objet d'un PNA.

R. DOHOGNE demande ce qu'il va se passer s'il s'avère que la population trouvée dans le Loiret n'est pas une population de Pélobate brun, mais une autre espèce. G. TARDIVO répond qu'il est possible de mettre en place un plan régional spécifique.

PRA Odonates – Renaud BAETA et Sylvain PINCEBOURDE

Les deux opérateurs présentent la déclinaison régionale du plan Odonates. (cf. présentation envoyée par mail le 01/10/2012).

J-M. LETT regrette que le travail réalisé ne fasse pas référence à certains travaux régionaux. Les deux opérateurs signalent qu'il est encore possible d'intégrer de nouvelles références. De nombreux documents ont été lus, tous n'ont pas été pris en compte, certains étant plutôt utiles pour la mise en œuvre des actions du PRA.

En outre, J-M. LETT signale que, contrairement à ce qui est rédigé dans le document, il existe déjà une liste rouge régionale Odonates. F. OLIVEREAU explique que toutes les listes rouges n'ayant pas été formellement validées par le CSRPN et que, par ailleurs, une actualisation étant en cours avec le concours de l'UICN, toutes les listes repasseront prochainement pour validation au CSRPN.

En ce qui concerne les actions, F. OLIVEREAU précise qu'il est plus facile d'étendre une ZNIEFF, plutôt qu'une ZSC, et que cela contribue très concrètement à la préservation des Odonates. C'est pourquoi il suggère d'ajouter une action dans ce sens.

PRA *Maculinea* : Serge GRESSETTE

Avant de procéder à la présentation du PRA, l'opérateur procède à la validation du compte-rendu du précédent copil, en date du 20/03/12. Aucune remarque n'est faite. Le projet de compte-rendu est donc validé.

J-L. MERCIER aimerait savoir s'il est possible de mettre en place un partage des données dans le cadre du PNA.

R. ITRAC-BRUNEAU précise que cela a été fait dans le cadre du PNA Odonates (dont l'animateur au niveau national est aussi l'OPIE) et que cela sera mis en place dans le cadre du PNA *Maculinea*. Suite à une question de J-L. MERCIER, R. ITRAC-BRUNEAU se renseigne pour savoir s'il est possible de mettre en place des codes d'accès à cette future plate-forme. Aujourd'hui, il existe déjà une plate-forme documentaire pour chacun de ces PNA (Odonates et *Maculinea*) animés par l'OPIE.

Une fois ces précisions faites, S. GRESSETTE passe les fiches actions les unes après les autres et recueille les différentes remarques des membres du copil.

F. OLIVEREAU propose de regrouper les actions PRA5 et PRA6 pour associer les protections réglementaire et foncière. Il précise aussi qu'il n'est pas possible d'intégrer des zones prioritaires pour les *Maculinea* dans le SRCE pour des raisons d'échelle notamment (PRA7).

R. DOHOGNE aimerait savoir s'il est possible de réimplanter la Sanguisorbe officinale (pour *M. teleius*) dans un site favorable à l'espèce avec des populations périphériques. F. OLIVEREAU précise qu'il est toujours difficile d'intégrer une espèce dans un cortège existant non forcément favorable et qu'il vaut mieux, dans le cas présent, gérer le site de façon favorable à sa recolonisation par l'espèce.

O. RIQUET aimerait savoir si la génétique est envisagée dans le cadre de ce PRA. J-L. MERCIER répond que cela peut s'envisager scientifiquement mais que ce n'est pas une priorité.

Conclusion

La DREAL rappelle la nécessité de faire remonter toutes les remarques aux différents opérateurs avant la mi-octobre afin qu'à la fin du mois d'octobre les documents soient finalisés pour présentation au CSRPN début décembre.

Remarque postérieure à la réunion : les documents finalisés seront à faire parvenir à la DREAL avant la mi-novembre pour paiement du solde de la subvention relative à la rédaction du PRA, et passage au CSRPN.

La DREAL demande aux candidats potentiels de se manifester avant la fin du mois d'octobre pour animer la déclinaison régionale du plan Loutre. Les autres opérateurs devront confirmer, avant fin octobre, leur volonté d'animer les plans qu'ils ont rédigés et faire la demande de subvention auprès de la DREAL.

La DREAL remercie les opérateurs et les participants pour le travail effectué et les échanges qui ont eu lieu au cours de la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La chef du département
données et expertise,


Sandrine REVERCHON

